

### **Conditions de l'action « Halloween » de McDonald's®.**

Ces conditions sont applicables à l'action Halloween 2020 de McDonald's®, à savoir Carloween.

L'action se déroule du 30/10/2020 à 10 heures du matin jusqu'au 31/10/2020 à 22 heures du soir dans tous les restaurants McDonald's® en Belgique, pendant leurs heures d'ouverture spécifiques de chaque restaurant, mais uniquement via le McDrive. Les heures d'ouverture de chaque restaurant sont disponibles sur le site internet [www.mcdonalds.be](http://www.mcdonalds.be) et dans l'App McDonald's® sous la section « restaurants ». Il n'est pas possible de participer à l'action via le service de retrait dans le restaurant ou via le service McDelivery

Pour participer à l'action, le client doit être accompagné d'un ou plusieurs enfants âgés de 12 ans ou moins, et qui est/sont déguisé/déguisés. Le personnel de McDonald's® pourra demander la production de la carte d'identité de l'enfant/des enfants pour vérifier son/leur âge et sera seul juge du caractère déguisé ou non de l'enfant/des enfants.

Lors de la commande au McDrive, l'enfant/les enfants doit/doivent dire distinctement la phrase « *un Happy Meal ou un sort* ». Le client recevra alors un Happy Meal® gratuit (avec sauce au choix) par enfant déguisé qui l'accompagne (avec un maximum de 5 Happy Meal®), en plus de sa commande. Un même enfant ne peut participer qu'une seule fois par jour.

L'action est valable jusqu'à épuisement du stock de Happy Meal® dans le restaurant. L'action ne peut pas être combinée avec d'autres offres, réductions ou deal de McDonald's®.

McDonald's® est en droit de mettre fin à l'action avant la fin du délai normalement prévu si elle y est contrainte par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Il s'agit d'une action de McDonald's® Belgium NV, inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0420.365.237, avec siège social à l'Airport Plaza - Stockholm building 5th, Leonardo da Vincilaan 19, 1831 Diegem, Belgique.